
VictorlA, le projet en Intelligence Artificielle (IA) de la Chambre des Notaires de Paris

La **Chambre des Notaires de Paris (CINP)** est reconnue pour ses capacités d'innovation, son dynamisme et sa créativité dans le domaine numérique. Elle mobilise en permanence notaires et experts pour concevoir des applications répondant aux exigences de la pratique notariale. Aujourd'hui, la Chambre s'engage dans un très ambitieux chantier d'Intelligence Artificielle baptisé **VictorlA** (du nom de l'adresse postale de la Chambre des Notaires de Paris) aux côtés de **la Banque des Territoires** et **la Société Hyperlex**.

Pour accélérer ses capacités de recherche et développement, la Chambre des Notaires de Paris a créé en 2018 un fonds d'innovation actuellement doté de 6,2 Millions d'euros. Les notaires investissent collectivement pour mieux appréhender les évolutions technologiques et conserver la maîtrise de leur utilisation par la profession.

C'est nécessaire afin de répondre aux lourdes contraintes des demandes de la clientèle et des pouvoirs publics et aux évolutions sans précédent de notre système d'information. Grâce à ce Fonds, et en lien avec la Banque des Territoires, le notariat parisien va développer de nouveaux outils numériques - notamment avec l'intelligence artificielle, la technologie blockchain -, pour enrichir son offre de services, améliorer sa qualité de service et réaliser des gains de productivité. C'est dans ce cadre qu'est mené le projet **VictorlA**.

Qu'est-ce que le projet VICTORIA ?

Le projet mené par la Chambre des Notaires de Paris constitue un chantier innovant d'Intelligence Artificielle (IA) dans le domaine de la prestation juridique.

Le premier chantier de **VictorlA** concerne les milliers de datarooms électroniques constituées par les notaires pour gérer les cessions d'actifs immobiliers. Le traitement de ces masses documentaires en croissance constante constitue actuellement au quotidien un défi organisationnel. Le recours aux algorithmes de l'IA permettra l'identification puis la classification de ces documents. De même, l'extraction automatique des contenus pertinents et les contrôles de cohérence associés permettront aux notaires de gagner en efficacité pour se concentrer sur leur première expertise : la sécurité juridique de leurs dossiers pour leurs clients.

Le projet **VictorlA** permettra d'optimiser considérablement le traitement de données.

La Chambre dispose d'atouts essentiels pour mener à bien ce projet : sa capacité à fédérer tous les notaires du Grand Paris pour l'accès à un volume de données notariales et immobilières considérable et en progression constante.

La Chambre des Notaires de Paris s'est associée à la société **HYPERLEX**, experte dans les technologies d'Intelligence Artificielle. Elle a déjà collaboré avec succès avec cette société pour l'application **VIDOC** qui permet l'accès et la consultation d'une base de données immobilière référencant l'usage de tous les biens immobiliers localisés à Paris.

La Banque des Territoires soutient cette opération avec un financement à hauteur du tiers du coût de l'opération ; elle apporte également son aide et son expertise pour le développement de ce projet ambitieux qui s'inscrit dans le partenariat pour l'innovation établi en avril 2019 pour 3 ans avec la Chambre des Notaires de Paris afin de faire face aux enjeux de transformation de la profession notariale.

La mission de tiers de confiance pour le notariat est inscrite dans l'ADN de la Banque des Territoires qui a un rôle majeur dans la chaîne de la transaction immobilière et des successions puisqu'elle apporte la protection, sous l'égide du Parlement, des fonds confiés au service public de la justice. La Banque des Territoires accompagne les notaires dans leur transition numérique, à la fois dans leur fonctionnement interne notamment sur une gestion maîtrisée de leurs données et dans les services publics à destination des citoyens.

Elle investit dans des projets à caractère fortement innovant et notamment dans le traitement et la valorisation des données. Partenaire historique du notariat, c'est dans ce cadre que la Banque des Territoires apporte son concours à la réalisation du projet **VictorIA**.

Déjà expert en matière de gestion des data rooms les plus complexes, qu'elles soient publiques ou privées, le notariat du Grand Paris veut accélérer l'allure pour répondre aux défis de demain avec les moyens de demain. Loin d'être une menace, l'univers de l'IA peut être un vecteur de progrès pour le notariat s'il est maîtrisé et dirigé vers l'amélioration de l'approfondissement de ses métiers. Ce projet de service public sera pour la Compagnie des Notaires de Paris un chantier collectif de développement par l'innovation.

Télécharger le dossier de presse de présentation de VICTORIA